

INFORMATIONS À L'INTENTION DES PARTICIPANTS À LA CENT SOIXANTE-NEUVIÈME SESSION DU CONSEIL DE LA FAO

Table des matières

Introduction.....	2
Inscription officielle au Conseil de la FAO: Portail des Membres.....	2
Inscription à la plateforme virtuelle pour assister aux réunions du Conseil de la FAO.....	2
Lieu, date et heure de la cent soixante-neuvième session du Conseil de la FAO.....	3
Accès au Siège de la FAO pour la cent soixante-neuvième session du Conseil de la FAO	3
Accéder aux réunions du Conseil au moyen de la plateforme virtuelle	4
Téléchargement de Zoom	4
Accès aux salles de réunions.....	4
Instructions relatives à l'utilisation de Zoom.....	5
Qualité du son.....	5
Fonctionnalités de Zoom.....	6
Interprétation et déclarations	7
Programme des séances.....	7
Comptes rendus	7

Introduction

La cent soixante-neuvième session du Conseil de la FAO fera date en raison du rétablissement des modalités normales de réunion. Pour la première fois depuis le début de la pandémie de covid-19, les Membres pourront participer en présentiel à l'intégralité de la session, qui se tiendra au Siège de la FAO à Rome, conformément aux règles établies de l'Organisation.

Dans le même temps, les innovations adoptées pendant la pandémie de covid-19, pour raison de force majeure, seront maintenues, en particulier la possibilité pour les délégués supplémentaires des Membres, ainsi que pour les observateurs du Conseil, de participer à la session au moyen de connexions audiovisuelles à distance.

Dans ce nouveau cadre de réunion «normal», les Membres du Conseil pourront tirer parti des modalités de travail les plus efficaces en participant à la session sur site, s'agissant notamment des conditions de vote qui peuvent être imposées, et s'assurer parallèlement d'une participation large et ouverte à tous de délégués supplémentaires sur la plateforme virtuelle Zoom.

Deux représentants au maximum de chaque Membre de la FAO, les présidents et vice-présidents des groupes régionaux et les présidents des trois comités du Conseil pourront être présents dans la Salle Plénière au Siège de la FAO, lors de la cent soixante-neuvième session. Tous les autres participants pourront assister à la session sur la plateforme virtuelle.

Inscription officielle au Conseil de la FAO: Portail des Membres

Connectez-vous au [Portail des Membres](#) pour vous inscrire au Conseil de la FAO.

Veuillez noter que chaque participant devra s'inscrire en utilisant sa propre adresse électronique, qui lui permettra d'accéder à la réunion en ligne.

Les délégués qui se sont inscrits sans indiquer leur adresse électronique sont priés de bien vouloir communiquer celle-ci au Conseil de la FAO, à l'adresse FAO-Council@fao.org. Si vous avez des questions ou souhaitez obtenir des précisions, veuillez écrire à FAO-Council@fao.org.

Inscription à la plateforme virtuelle pour assister aux réunions du Conseil de la FAO

Les délégués accrédités pour participer au Conseil sont inscrits sur la plateforme virtuelle par le Secrétariat avec l'adresse électronique qu'ils ont indiquée lors de la phase d'accréditation.

La veille du Conseil de la FAO, les délégués inscrits recevront un courriel contenant les informations et les identifiants d'accès suivants:

- Nom d'utilisateur
- Mot de passe

- Lien pour accéder à la plateforme virtuelle

Lieu, date et heure de la cent soixante-neuvième session du Conseil de la FAO

La cent soixante-neuvième session du Conseil de la FAO aura lieu en présentiel au Siège de la FAO et sur la plateforme virtuelle.

Veillez noter que les réunions du Conseil se tiendront dans la Salle Plénière située au troisième étage du bâtiment A.

Les horaires figurant dans le calendrier de la cent soixante-neuvième session du Conseil correspondent à l'heure d'Europe centrale (UTC +2).

Les réunions de la cent soixante-neuvième session du Conseil se tiendront le 8 avril 2022 à partir de 9 heures.

Accès au Siège de la FAO pour la cent soixante-neuvième session du Conseil de la FAO

Les représentants permanents sont invités à accéder au Siège de la FAO par le portail d'entrée principal situé Viale delle Terme di Caracalla.

Des places de stationnement sont mises à disposition dans les locaux, juste en face de l'entrée principale de la FAO.

Les représentants permanents entreront dans le bâtiment A de la FAO par l'entrée principale.

Pour que l'Organisation honore convenablement son devoir de protection des personnes qu'elle emploie et empêche la propagation de la covid-19, elle exige des représentants permanents qu'ils présentent un justificatif (en anglais, en italien ou une traduction non officielle) attestant qu'ils ont:

- été vaccinés contre la covid-19 (validité de neuf [9] mois pour le schéma de primo-vaccination) ou ont reçu un schéma complet avec une dose de rappel – tous les vaccins contre la covid-19 reconnus par l'Organisation mondiale de la Santé ou approuvés pour une utilisation courante par l'autorité de santé publique d'un État Membre sont acceptés;
- reçu un résultat négatif après un test rapide antigénique (réalisé moins de 48 heures plus tôt) ou un test PCR (réalisé moins de 72 heures plus tôt);
- guéri de la covid-19 dans le cas où ils ne sont pas vaccinés (validité de six [6] mois);
- guéri de la covid-19 dans les 14 jours suivant l'administration de la première dose de vaccin (validité de six [6] mois);
- guéri de la covid-19 après avoir reçu un schéma complet de primo-vaccination (validité de neuf [9] mois).

Pour obtenir des renseignements complémentaires, veuillez consulter le document [Protocole d'accès au Siège](#) mis à disposition sur la page Web des services aux organes directeurs.

Accéder aux réunions du Conseil au moyen de la plateforme virtuelle

Téléchargement de Zoom

Les participants peuvent télécharger [Zoom](#) sur tous les types d'appareils. La FAO vous recommande vivement de télécharger l'application Zoom sur votre appareil pour une meilleure expérience utilisateur et de connecter votre ordinateur au moyen d'un câble Ethernet relié à votre boîtier Internet (connexion filaire) plutôt que par Wi-Fi. Déconnectez tous les autres appareils de votre réseau.

Zoom propose régulièrement de nouvelles versions de son application. Il est vivement recommandé de mettre régulièrement à jour son application, afin de s'assurer que les nouvelles fonctionnalités sont installées et de renforcer la sécurité de l'application.

Accès aux salles de réunions

La FAO recommande de se connecter à la salle de réunion de la plateforme virtuelle au moins 30 minutes avant le début de la réunion.

Une fois connecté à la plateforme virtuelle, suivez les étapes suivantes pour accéder aux salles de réunions et aux documents.

1. Cliquez sur l'écran pour accéder à la réunion sur Zoom. Une fenêtre contextuelle va s'ouvrir et vous serez invité à accéder à la réunion sur Zoom. Veuillez vous assurer que vous avez désactivé le bloqueur de fenêtres contextuelles dans votre navigateur web ou votre appareil mobile.
2. Vous trouverez au centre de votre écran un lien vous permettant d'accéder à tous les documents du Conseil.



Instructions relatives à l'utilisation de Zoom

Compte tenu des vulnérabilités de sécurité signalées dans les médias au sujet de Zoom, voici quelques recommandations qui garantiront une bonne utilisation de la plateforme, en toute sécurité. Zoom propose régulièrement de nouvelles versions de son application.

Qualité du son

Veillez noter qu'un son de mauvaise qualité est ce qui complique le plus le travail des interprètes. Vous êtes donc invité à ne pas utiliser le microphone intégré à votre ordinateur, car celui-ci n'offre pas une qualité satisfaisante.

- Utilisez un casque USB avec microphone intégré.
- Si vous n'en avez pas, vous pouvez utiliser des écouteurs de téléphone portable dotés d'un microphone et reliés à votre ordinateur (n'utilisez pas le bluetooth).
- Vous pouvez aussi utiliser un microphone externe relié par un câble USB.

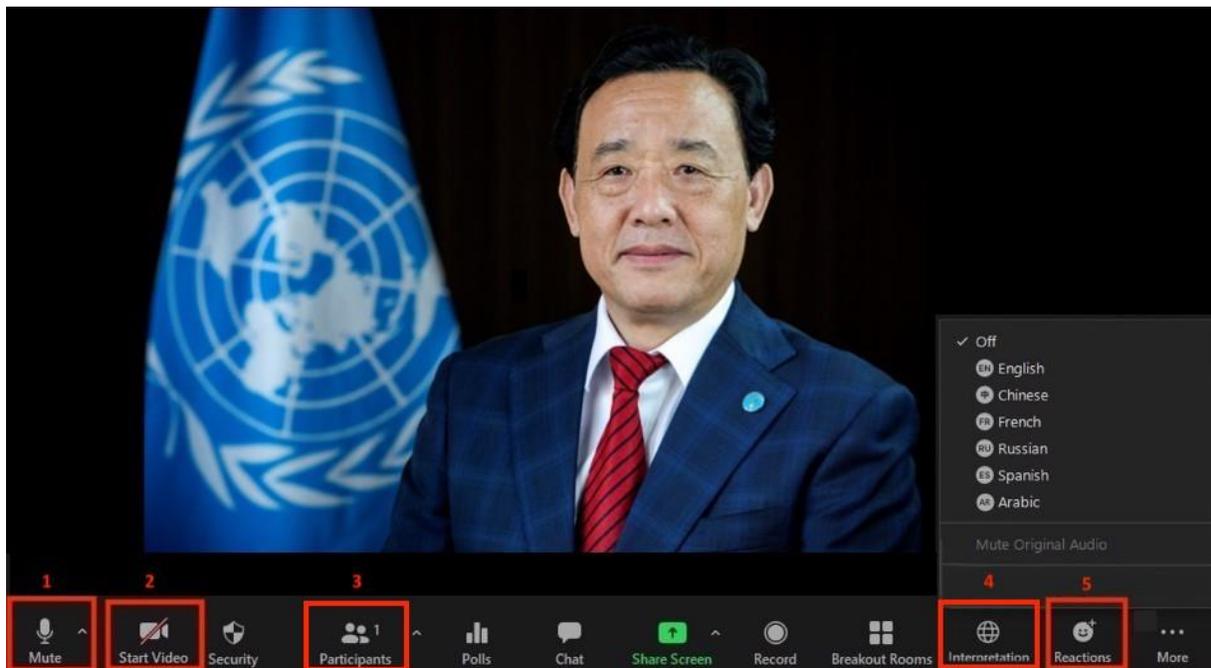
- Si un groupe de participants utilise un seul microphone, veillez à ce que la personne qui prend la parole soit près du microphone.

Désactivez toutes les notifications sonores (Skype, WhatsApp, courriels, etc.) avant le début de la réunion et installez-vous dans un endroit sans bruit de fond ni écho.

Veillez à adapter votre intervention à la situation, c'est-à-dire au fait que vous participez à une réunion organisée à distance (parlez plus lentement et plus distinctement et évitez d'abuser des acronymes, par exemple).

Fonctionnalités de Zoom

Lorsque vous vous connectez à la réunion sur Zoom, vous aurez accès aux fonctionnalités suivantes, qui contribueront au bon déroulement de la réunion. Les fonctionnalités encadrées en rouge dans l'image sont expliquées ci-dessous.



1. **Bouton *Mute/Unmute* [couper/réactiver le micro]:** Une fois que vous êtes connecté à la salle de réunion en ligne, veuillez vous assurer que votre microphone est bien coupé. Lorsque vous souhaitez prendre la parole, activez votre microphone en cliquant sur le bouton *Mute/Unmute*.
2. **Bouton *Video*:** Cliquez sur ce bouton pour activer ou désactiver la caméra de votre ordinateur.
3. **Bouton *Participants*:** Cliquez sur ce bouton pour voir la liste de tous les participants à la réunion.

4. **Bouton *Interpretation***: Cliquez sur ce bouton pour sélectionner le canal d'interprétation que vous souhaitez écouter. L'interprétation simultanée sera assurée en anglais, arabe, chinois, espagnol, français et russe.
5. **Bouton *Reactions***: Il vous permet d'ouvrir un menu, dans lequel vous trouverez le bouton «**Raise hand**» (lever la main), qu'il faut utiliser pour **demander la parole**. Une fois que vous avez terminé votre intervention, veuillez cliquer à nouveau sur le bouton.

Interprétation et déclarations

Des services d'interprétation simultanée seront mis à disposition dans les six langues de l'Organisation pour toutes les réunions de la cent soixante-neuvième session du Conseil.

Veuillez envoyer vos déclarations à l'adresse FAO-Council@fao.org. Les déclarations seront publiées sur le [site web de la cent soixante-neuvième session du Conseil](#) et intégrées aux comptes rendus de la session. L'envoi et la publication au préalable des déclarations sont appréciés.

Veuillez envoyer vos déclarations au moins **une heure avant la prise de parole** afin de permettre aux interprètes de restituer au mieux vos propos.

Programme des séances

Un [Programme des séances](#) sera diffusé dans toutes les langues de l'Organisation.

Comptes rendus

Les projets de compte rendu seront mis à disposition sur le Portail des Membres.

Veuillez noter que les délégués qui souhaiteraient apporter des corrections aux comptes rendus avant leur publication peuvent communiquer les modifications à l'équipe chargée des comptes rendus, à l'adresse Verbatim-Team@fao.org, jusqu'au 15 avril 2022.